



**NATIONS
UNIES**



**CONVENTION SUR LA LUTTE
CONTRE LA DÉSSERTIFICATION**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(3)/12
29 septembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Troisième session
Recife, 15-26 novembre 1999
Point 10 c) de l'ordre du jour provisoire

MÉCANISME MONDIAL

**EXAMEN DU RAPPORT DU FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
SUR SA COLLABORATION AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET
D'AUTRES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES, NOTAMMENT DANS LE SECTEUR PRIVÉ**

Note du secrétariat

1. Dans sa décision 18/COP.2, la Conférence des Parties a invité le Fonds international de développement agricole à étudier les modalités de collaboration entre lui-même et la communauté des organisations non gouvernementales ainsi qu'avec d'autres organisations intéressées, notamment dans le secteur privé, et à lui soumettre un rapport à sa troisième session.
2. Le secrétariat porte à l'attention de la Conférence des Parties, pour examen, le rapport ci-après reçu du Fonds international de développement agricole ¹.

¹Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

**APPUI APPORTÉ PAR LE FIDA À LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION,
EU ÉGARD EN PARTICULIER AU RÔLE DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	3
II. PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS DU FIDA DANS LES ZONES VISÉES PAR LA CONVENTION (ARIDES, SEMI-ARIDES, SUBHUMIDES SÈCHES) .	5
III. APPUI DIRECT DU FIDA À L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX, SOUS-RÉGIONAUX ET RÉGIONAUX	13
IV. ALLIANCES STRATÉGIQUES AVEC LES ORGANISATIONS COMPÉTENTES . .	17
V. L'AVENIR DE LA COLLABORATION ENTRE LE FIDA ET LA CONVENTION .	20

I. INTRODUCTION

La Conférence des Parties a tenu sa deuxième session à Dakar du 30 novembre au 11 décembre 1998. Dans sa décision 18/COP.2, adoptée le 11 décembre 1998 (document ICCD/COP(2)/14/Add.1, p. 32), elle a invité le Fonds international de développement agricole (FIDA) à étudier les modalités de collaboration entre lui-même et les organisations non gouvernementales (ONG) ainsi qu'avec d'autres organisations intéressées et à lui soumettre un rapport à sa troisième session pour qu'elle l'examine et prenne les mesures voulues. En réponse à cette demande, le présent rapport fournit des renseignements à jour sur l'appui apporté par le FIDA à la mise en oeuvre de la Convention tant pendant la période transitoire qu'après sa ratification, eu égard en particulier à la collaboration avec les ONG. Le rapport est divisé en quatre parties : 1) le portefeuille d'investissements du FIDA dans les zones visées par la Convention (arides, semi-arides et subhumides sèches); 2) l'appui direct apporté par le Fonds à l'élaboration des programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux; 3) les alliances stratégiques établies avec les organisations compétentes; et 4) l'avenir de la collaboration FIDA/Convention.

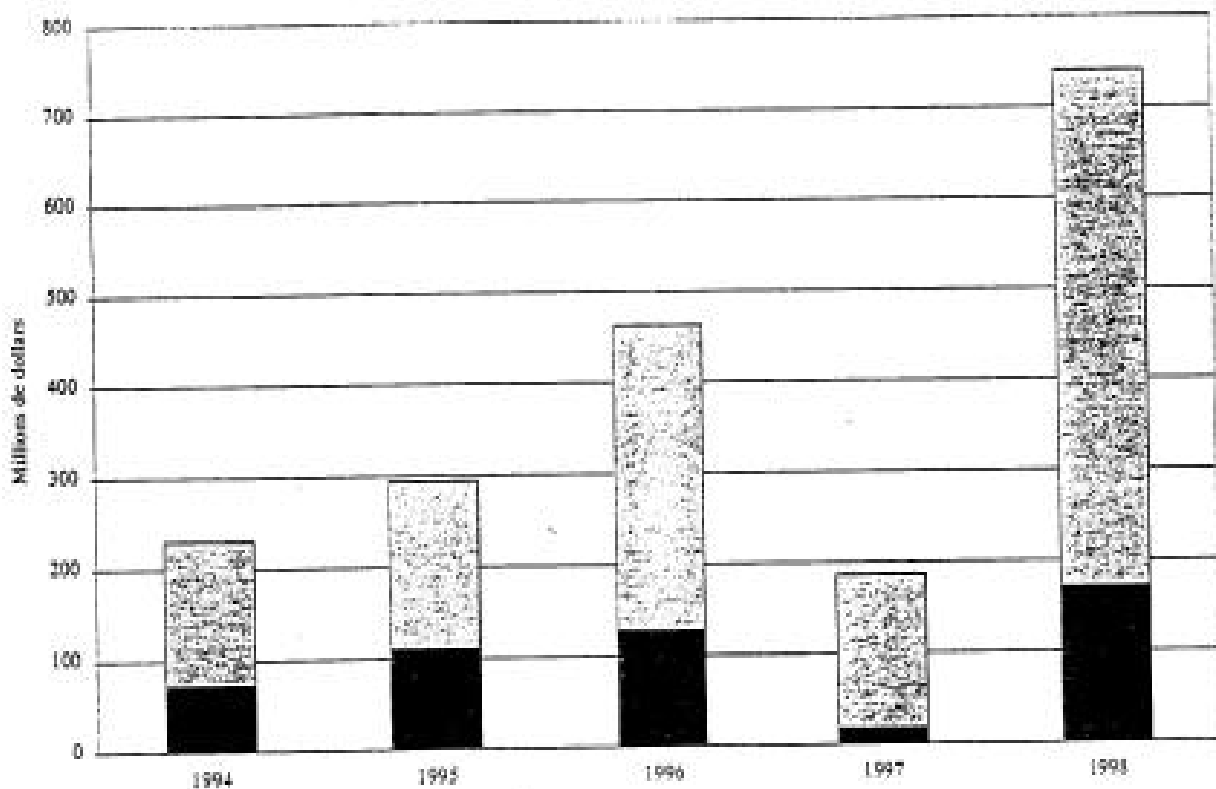
La Convention sur la lutte contre la désertification constitue un important instrument propre à étayer les efforts déployés par le FIDA pour favoriser la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté rurale et soutenir des initiatives locales dans les terres arides dans l'optique d'un développement durable. Le FIDA considère les programmes d'action nationaux (PAN), les programmes d'action régionaux (PAR) et les programmes d'action sous-régionaux (PASR) comme un moyen idéal permettant d'adapter les grandes orientations, les mécanismes institutionnels et les techniques aux besoins des populations des terres arides. Le Fonds s'est donc attaché à prendre en considération les domaines d'activité ci-après visés par la Convention :

- Recherche-développement (art. 17)
- Transfert, acquisition, adaptation et mise au point de technologies (art. 18)
- Renforcement des capacités, éducation et sensibilisation du public (art. 19)
- Ressources financières (art. 20)
- Mécanismes financiers, principalement l'implantation du Mécanisme mondial, mais également la création de fonds nationaux relatifs à la désertification, y compris ceux qui font appel à la participation d'organisations non gouvernementales, pour acheminer rapidement et efficacement les ressources financières au niveau local (art. 21)
- Annexe concernant la mise en oeuvre au niveau régional pour l'Afrique (annexe I, art. 4)
- Cadre de planification stratégique pour un développement durable (annexe I, art. 6)

- Contenu des programmes d'action nationaux (annexe I, art. 8)
- Contenu et élaboration des programmes d'action sous-régionaux (annexe I, art. 11)
- Contenu du programme d'action régional (annexe I, art. 13)
- Annexe concernant la mise en oeuvre au niveau régional pour l'Asie (annexe II, art. 6)
- Annexe concernant la mise en oeuvre au niveau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (annexe III)

PROJETS DE LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION

! Coût total
(Prêts du FIDA



II. PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS DU FIDA DANS LES ZONES VISÉES PAR LA CONVENTION (ARIDES, SEMI-ARIDES, SUBHUMIDES SÈCHES)

Portée et importance des programmes de prêt du FIDA au regard des objectifs de la Convention

Le FIDA a commencé à investir dans des régions arides, semi-arides et subhumides sèches sujettes à une dégradation des sols, qui constituent à présent les principales zones visées par la Convention, bien avant l'adoption de celle-ci. Les activités exécutées englobent la production agricole, la protection et la gestion des ressources naturelles et la mise en place de modes de subsistance différents, par exemple grâce au microfinancement et aux microentreprises. Les objectifs de la Convention cadrent en grande partie avec ceux du FIDA, à savoir la réduction de la pauvreté et le développement durable sur la base de partenariats novateurs et d'une action collective dans les terres arides. La convergence entre la démarche centrée sur la population que préconise la Convention et l'importance que le FIDA accorde au développement participatif au niveau des communautés et des ménages a aidé le Fonds à promouvoir les objectifs de la Convention. La volonté du FIDA de lutter contre la sécheresse et la désertification, considérées comme *un problème mondial auquel s'appliquent des solutions locales*, est attestée par ses investissements en faveur de la réduction de la pauvreté dans les terres arides, qui s'élèvent à près de US\$ 3 milliards et représentent une source appréciable de connaissances.

Le FIDA a réalisé divers types d'investissements en vue de financer la mise en oeuvre de la Convention, qu'il s'agisse de prêts ou de dons, y compris les fonds supplémentaires. Les objectifs de la Convention font partie intégrante de sa stratégie de prêts pour l'Afrique, ainsi qu'il ressort du programme de travail exécuté par le Fonds depuis l'adoption de la Convention. Ces objectifs s'accordent avec le constat fait par le FIDA que le moyen le plus direct de contribuer à la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse consiste à mettre en place un cadre suffisamment porteur au niveau local, qui permette aux populations des terres arides de jouer un rôle de premier plan dans une telle entreprise. Pour la période allant de l'adoption de la résolution sur les mesures d'urgence en faveur de l'Afrique en juin 1994 à la fin de 1998, le coût total des projets approuvés dans les terres arides a atteint US\$ 1 417,665 millions, la contribution du FIDA s'établissant à US\$ 497,067 millions.

Pays concernés et secteurs d'activité

Dans le cadre des programmes mis en oeuvre dans les zones défavorisées, le FIDA a collaboré avec les pays suivants : Algérie, Belize, Brésil, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Ghana, Jordanie, Lesotho, Mali, Madagascar, Niger, Oman, Sénégal, Soudan, Syrie, Tanzanie, Tunisie, Zimbabwe.

Ces secteurs englobent divers secteurs d'activités visant notamment à :

- instaurer un développement participatif et autonome qui améliore la sécurité alimentaire, l'état nutritionnel, le revenu rural et la qualité de la vie. Les activités de ce type se fondent sur des systèmes de culture écologiquement viables se caractérisant par

un équilibre entre les prélèvements d'eau souterraine et la reconstitution des nappes, la diversification des cultures, la stabilisation des terres de parcours et une infrastructure sociale plus favorable, de façon à prévenir l'exode rural;

- promouvoir des modes de gestion en commun des ressources naturelles qui soient à la fois durables et reproductibles. Les activités portent entre autres sur les sols, l'eau, le couvert forestier et la diversité biologique, l'objectif étant d'en accroître la capacité de récupération en cas de sécheresse et de catastrophe naturelle;
- diffuser des techniques éprouvées et écologiquement rationnelles de traitement après récolte et de production, y compris l'agrosylviculture, pour améliorer la fertilité des sols et la productivité des parcelles;
- rendre les bénéficiaires mieux à-même - sur les plans technique et institutionnel - de définir leurs besoins prioritaires et d'accéder aux technologies, aux services d'irrigation et au crédit, tout en appliquant une stratégie de désengagement pour conférer un caractère durable aux projets;
- réorienter les services fournis par l'État pour passer de la fourniture de facteurs de production et de l'octroi de subventions à un rôle éducatif et consultatif visant à faciliter les changements;
- intégrer les impératifs écologiques dans le cadre macroéconomique;
- étendre le champ d'application de la recherche agronomique aux zones agroécologiques délaissées, isolées et sujettes à la sécheresse, dont les ressources naturelles subissent une forte dégradation, l'objectif étant d'améliorer la capacité d'adaptation des petits exploitants dans ces zones;
- incorporer les connaissances traditionnelles dans les innovations technologiques; et
- orienter les services de vulgarisation agricole vers les petits exploitants en les associant aux essais sur le terrain des techniques d'exploitation agricole et à la validation des technologies.

En outre, le FIDA a fait intervenir des organisations non gouvernementales (ONG) dans les domaines suivants :

- sous-traitance d'activités techniques par le groupe de coordination et de suivi des projets;
- recherche d'un consensus et formulation de priorités et de stratégies en collaboration étroite avec des organismes gouvernementaux;

- participation à des ateliers au niveau local en vue de définir des initiatives de développement et les budgets à consacrer aux activités, en fonction des principaux besoins et priorités des bénéficiaires;
- mobilisation des ressources locales, fourniture de services d'appui technique et formation des organismes bénéficiaires; représentation auprès du comité directeur régional et des associations régionales pour superviser les activités des programmes;
- analyse des incidences à long terme au moyen d'évaluations annuelles des bénéficiaires; et
- examen conjoint des résultats annuels des programmes de recherche agronomique, de concert avec les organismes publics de recherche compétents dans ce domaine.

Activités autres que les opérations de prêt

Mécanismes de collaboration FIDA-ONG

La stratégie d'intervention du FIDA repose sur les éléments clefs ci-après : 1) promotion d'institutions de caractère participatif au niveau des communautés, en tant que base d'un développement agricole et rural durable, y compris en matière d'épargne et de crédit; 2) gestion autonome des ressources par les communautés; et 3) participation des communautés à la mise en place et à l'entretien de l'infrastructure économique et sociale. La recherche de nouveaux modes de collaboration avec les ONG a occupé, conformément à la Charte portant création du FIDA, une place déterminante dans la poursuite de cette stratégie. L'expérience pratique acquise en matière de gestion des terres arides et de lutte contre la désertification a également contribué à mettre en évidence le rôle utile que les ONG peuvent jouer grâce à leur connaissance intime des conditions locales, concernant notamment les systèmes de production et les stratégies d'ajustement, ce qui permet ainsi de définir les besoins du groupe cible et de mobiliser en sa faveur toutes sortes d'intervenants au niveau mondial.

Le Fonds a acquis la ferme conviction que, dans une approche "partant de la base", les ONG ont un rôle déterminant à jouer à la fois : 1) en s'attachant à sensibiliser les petits producteurs ruraux et à créer des institutions locales dans lesquelles ils soient représentés en vue de promouvoir un mode de subsistance durable des communautés; et 2) en conférant un caractère participatif et hautement crédible à ses propres programmes de lutte contre la pauvreté dans les zones arides. La collaboration avec les ONG et les organisations de la société civile s'est, de ce fait, développée sous des formes complémentaires : 1) collaboration directe par sous-traitance dans le cadre des opérations de prêt du FIDA sur le terrain; 2) appui aux activités locales de ces organisations par le biais du Programme de coopération élargie (PCE) FIDA/ONG et des dons d'assistance technique (DAT); et 3) depuis 1990, consultations annuelles, sur le plan directif entre le FIDA et les ONG.

Participation des ONG aux projets du FIDA



Le nombre des ONG participant aux projets du FIDA s'est considérablement accru. En août 1999, 370 organisations étaient intervenues dans ses projets, contre 173 en 1993 (indépendamment du développement des organisations communautaires). Vu que le Fonds accorde la priorité aux ONG du Sud, 80 % de celles qui collaborent avec lui sont originaires de pays en développement. En 1998, la majorité des projets présentés au Conseil d'administration prévoyaient une collaboration avec des ONG locales.

Les ONG du Nord comme du Sud ont contribué de façon déterminante aux secteurs d'activité ci-après du FIDA : enquêtes socioéconomiques, constitution de groupements et renforcement institutionnel; formation des agriculteurs et services de vulgarisation; gestion des services de crédit dans les zones rurales; création de petites entreprises; conservation des ressources naturelles; et mise en commun des connaissances.

Dons PCE et DAT

Pour faciliter leur participation - pas seulement comme prestataires de services, mais en tant que partenaires égaux - à des projets pilotes novateurs dans des secteurs techniques pertinents, un nombre croissant d'ONG bénéficient de dons PCE (plafonnés à US\$ 75 000) et de DAT (qui ne sont assortis d'aucun plafond). Dans le cadre du PCE, l'ONG bénéficiaire fournit généralement au FIDA des moyens d'intervention susceptibles d'être reproduits dans des conditions analogues. Les DAT accordés aux ONG sont en principe destinés à des secteurs précis d'une importance primordiale pour la lutte contre la désertification : travaux de recherche sur des pratiques propices à un développement durable en vue de réduire la pauvreté rurale, formation connexe et renforcement des capacités, mise au point et diffusion de technologies et collaboration à l'échelon régional.

Depuis 1987, le FIDA a accordé des dons à 128 ONG dans le cadre du PCE FIDA/ONG afin d'appuyer des activités pilotes novatrices se rattachant à des projets en cours ou envisagés. Ces dons se sont répartis comme suit : 45 % en faveur de nouvelles démarches institutionnelles axées sur la viabilité à long terme; 34 % au titre de programmes de formation à une meilleure gestion des ressources à l'intention tant des bénéficiaires que du personnel de vulgarisation; et 23 % pour la mise à l'essai de nouvelles techniques à appliquer dans les conditions agroécologiques et socioéconomiques propres aux producteurs ruraux démunis. Censés constituer des instruments d'intervention pour des projets en cours, ces dons servent également de base aux investissements futurs du FIDA. En décembre 1998, les dons PCE en faveur d'ONG s'élevaient au total à US\$ 8,81 millions pour 139 projets, dont 70 % à l'intention d'ONG du Sud (certaines ayant reçu plusieurs dons).

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention, le FIDA a participé aux activités ci-après, par le biais de divers dons PCE et de DAT, et en étroite concertation avec le secrétariat de la Convention et un groupement d'ONG baptisé le *Réseau international des ONG de lutte contre la désertification* (Réseau RIOD) : 1) sensibilisation à la désertification, à la Convention et au Mécanisme mondial sous l'angle du développement local; 2) élaboration de principes d'action pour l'aménagement des zones arides et semi-arides; 3) participation de la société civile aux efforts nationaux ou régionaux ayant trait à la Convention, par le biais de la constitution de groupements; 4) formation aux techniques de gestion des ressources et diffusion de ces techniques; et 5) gestion du crédit. Le FIDA a expressément réservé 30 % des fonds du PCE aux activités pilotes entreprises par des ONG à l'appui de la Convention et du Mécanisme mondial.

On trouvera ci-après une liste de certains des principaux dons accordés :

- Don au PCE versé par l'intermédiaire du secrétariat de la Convention au *Coordinamento delle organizzazioni non governative per la cooperazione internazionale* allo sviluppo (COCIS) en vue de faciliter la participation de représentants d'ONG du monde entier à la *première session de la Conférence des Parties* dans le cadre du Comité intergouvernemental de négociation de la Convention.
- Don PCE au *Comité national d'ONG algériennes du RIOD* pour le suivi de la Convention dans le cadre d'un projet consacré au *renforcement des capacités des ONG dans l'optique de la préservation de la diversité biologique et de la lutte contre la dégradation des sols dans les écosystèmes arides et semi-arides*. Ce projet vise essentiellement à mettre en place une exploitation agricole pilote pour étendre l'application de techniques agrosylvopastorales aux zones arides de façon à lutter contre la salinisation et la désertification, en accordant une attention particulière à la gestion au niveau local par le biais de la formation.
- Don PCE au *Caucus africain des femmes du RIOD* au Cameroun pour faire oeuvre de sensibilisation et renforcer les moyens d'intervention des femmes aux fins de la planification et de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux relatifs à la Convention.

- *Projet relatif à la gestion des terres de parcours avec la participation des collectivités* en Jordanie prévoyant notamment la formation des bénéficiaires à l'aménagement durable des parcours et la création de comités locaux de gestion composés de Bédouins afin de promouvoir la responsabilité et l'autonomie des communautés.
- *Projet de gestion de l'agriculture et des ressources lancé par la collectivité* au Belize, visant à mettre à l'essai de nouvelles démarches institutionnelles en matière de gestion des ressources naturelles. Le projet a pour objet : 1) d'aider un groupe autochtone constitué à l'initiative de la communauté à devenir une ONG pleinement opérationnelle qui sera chargée de cogérer un parc national aux côtés de l'État; et 2) d'effectuer des travaux préparatoires pour mettre en oeuvre un plan nettement plus vaste de cogestion des ressources soumis par la communauté pour bénéficier d'un financement de la part du FEM/Banque mondiale sous forme de subventions.
- Don PCE au *Catholic Institute for International Relations (CIIR)* pour la fourniture de services de santé durables à l'échelon local, parallèlement au *projet d'aménagement de la zone de Raymah* du FIDA.
- *Projet de diversification des revenus* dans la circonscription de Tamou, au Niger, permettant à l'*Association pour le développement des activités rurales (ADAR)* d'organiser des activités de formation et de sensibilisation de la population à la préservation et à la protection d'un parc national adjacent.
- Don à *Enterprise Works Worldwide Inc.* (anciennement *Appropriate Technology International*), au Sénégal, visant à mettre à l'essai et à appliquer de nouvelles techniques de culture et de transformation du sésame, ainsi qu'à exécuter d'autres activités rémunératrices connexes.
- *Programme d'appui à une association villageoise pour les femmes rurales de la région de Taourirt-Taforalt* au Maroc oriental, visant à améliorer la sécurité alimentaire et le niveau de vie des femmes rurales et de leur famille grâce à la formation, à l'organisation de la collectivité et à des techniques idoines (fourneaux économes en combustible, par exemple). Ce programme est administré par l'intermédiaire de la *Near East Foundation (NEF)* et du *Centre de formation aux technologies appropriées* (créé par la NEF), en liaison avec le *Projet de développement rural pour Taourirt-Taforalt* entrepris par le FIDA.
- Don PCE à *Technologien, Bau- und Wirtschaftstberatung (TBW)* pour une étude visant à promouvoir un partenariat Nord-Sud d'ONG à l'appui de l'application de la Convention.
- Don PCE à *World Learning* pour analyser les stratégies, méthodes et approches envisageables en matière de renforcement des capacités

aux fins de la création d'un *Groupement de lutte contre la désertification en Afrique, en Asie et en Amérique latine* associant huit pays (projet d'appui à la gestion des ressources naturelles par des organisations privées bénévoles et des ONG).

- Don PCE au *World Resources Institute* pour renforcer les capacités des ONG aux fins de l'élaboration de politiques relatives à la Convention.
- Don PCE à la *Fondation canadienne contre la faim* en vue d'étudier la possibilité de mettre en place un réseau ayant pour objet d'atténuer les effets de la sécheresse, reliant les agriculteurs à des établissements de recherche.
- Don PCE à *Earth Action* et au *Natural Heritage Institute* pour lancer aux États-Unis une campagne renforcée d'information et de sensibilisation concernant la Convention.
- DAT à *Développement, Environnement, Formation, Insertion sociale (Sahel défis)* pour organiser le *Forum des ONG méditerranéennes* en vue d'analyser l'expérience acquise par le réseau RIED dans la lutte contre la désertification.
- DAT à *Youth for Action* en vue d'organiser le *Forum mondial d'ONG afro-asiatiques sur la coopération Sud-Sud et Sud-Nord* de façon à permettre à des ONG travaillant au niveau de la communauté d'évaluer les options envisageables pour l'application de la Convention à l'échelon local.
- DAT à *Solidarité Canada Sahel* pour un inventaire des techniques traditionnelles de lutte contre la sécheresse et la désertification en Afrique de l'Ouest.
- DAT au *Comite Nacional pro Defensa de la Fauna y Flora (CODEFF)* et au *Natural Heritage Institute (NHI)* pour organiser une réunion d'ONG Nord-Sud à l'échelle de l'hémisphère en vue de recenser les questions pressantes et les partenariats potentiels en matière de lutte contre la désertification en Amérique latine et aux Caraïbes.

Le Programme spécial du FIDA pour les pays africains touchés par la sécheresse et la désertification a fait intervenir des ONG dans le développement des cultures traditionnelles xérophiles et des systèmes de gestion de l'eau à petite échelle bien avant l'entrée en vigueur de la Convention.

Conférences et consultations

Le FIDA et ses principaux partenaires parmi les institutions multilatérales, ainsi qu'un large éventail d'organisations faisant partie de la société civile, ont organisé en novembre 1995, à Bruxelles, la Conférence sur la faim et la pauvreté dont l'objet était de créer un groupement d'organismes officiels et d'organisations de la société civile pour combattre

la faim et la misère. La *Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté*, issue de cette Conférence, regroupe le FIDA, la FAO, la Commission européenne, la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial (PAM) et des ONG régionales et sectorielles. La Coalition a accordé la priorité à l'objectif consistant à rendre la société civile mieux à même d'intervenir dans l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des plans d'action nationaux relatifs à la Convention. Elle s'est engagée à cultiver la volonté politique nécessaire et à entreprendre des activités novatrices et localisées dans les terres arides sur la base de modèles de comptabilité de l'environnement. En avril 1997, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé un DAT de US\$ 900 000 au titre de la mise en oeuvre du programme de travail de la Coalition pour 1997-1998.

Au niveau directif, le FIDA organise depuis 1990 des consultations annuelles avec des ONG du Nord et du Sud pour échanger des données d'expérience quant aux meilleures pratiques adoptées en matière de réduction de la pauvreté. Un groupe consultatif d'ONG et de fonctionnaires du FIDA est chargé d'en choisir les thèmes. Parmi ceux qui ont été retenus, il convient de mentionner : 1) le renforcement des capacités au niveau local; 2) le développement des actions locales pour une gestion durable des ressources; et 3) les mécanismes de coopération en réseau avec d'autres organisations multilatérales. Une des recommandations formulées lors de la huitième consultation, qui s'est tenue à Rome en octobre 1997, concernait la mise au point d'une stratégie par le FIDA visant à faire intervenir les ONG dans l'élaboration des politiques relatives à l'application de la Convention. La réalisation d'une étude sur la pauvreté rurale en 2000 offre aux ONG, à l'initiative du FIDA, une nouvelle possibilité de collaborer au niveau décisionnel.

En outre, un grand nombre d'ONG ont participé à deux réunions concernant les stratégies et les techniques de lutte contre la désertification, à savoir l'*Atelier de Washington sur la dégradation des terres et la pauvreté* (1994) et le *Colloque de Rome* (1995). **Du 5 au 7 juin 1996, le FIDA et le secrétariat de la Convention ont organisé en commun un Forum international sur les programmes de développement local au siège de la FAO à Rome afin de recenser les moyens d'intégrer les programmes de développement local aux programmes d'action nationaux visant à lutter contre la désertification.** Y ont participé 194 experts représentant des gouvernements, des ONG du Nord et du Sud, des institutions financières multilatérales et des organismes des Nations Unies. **À l'occasion du Forum, il a été décidé que le FIDA réaliserait une importante étude consacrée aux ressources foncières communes et aux pauvres en milieu rural en Afrique subsaharienne.**

Vu que les organisations de la société civile et les gouvernements bénéficient d'un même statut à la Conférence des Parties, le FIDA a mobilisé en 1997 un montant de US\$ 60 000 au titre d'un don PCE pour la première session de la Conférence des Parties, en vue : 1) d'organiser un forum des ONG permettant à des ONG et des organismes gouvernementaux et intergouvernementaux d'échanger des idées et des données d'expérience; 2) d'appeler l'attention sur des exemples probants de projets pilotes et d'activités en cours de caractère participatif dans le cadre d'un atelier de sensibilisation et d'un séminaire à l'intention des médias; et 3) d'intégrer le savoir autochtone et le système de valeurs des communautés dans les programmes d'action nationaux. Les ONG ont joué un rôle fondamental dans l'élaboration des programmes d'action nationaux du Burkina Faso et du Sénégal.

Plus récemment, le FIDA a fourni un DAT de US\$ 90 000 à l'occasion du *deuxième Forum mondial des maires sur le thème "Les villes et la désertification"* (Bonn, 11 et 12 juin 1999), faisant suite au premier Forum (Rome, 3 et 4 octobre 1997). Les ONG étaient largement représentées à cette réunion.

Fonds supplémentaires

Le FIDA a mobilisé des fonds supplémentaires grâce à des concours financiers d'origine suisse et italienne sous la forme de dons. Les allocations approuvées au titre de ces deux dons s'élèvent à US\$ 2 358 000.

Concernant le don suisse, 10 allocations individuelles au titre de fonds supplémentaires, d'un montant de US\$ 668 000, avaient été approuvées au 16 octobre 1998. Le Burkina Faso a bénéficié de l'allocation la plus importante aux fins de la *deuxième phase du programme d'action national pour la mise en oeuvre de la Convention*. Des fonds ont également été accordés à l'Institut international de recherche zootechnique (ILRI) pour organiser un atelier sur l'utilisation d'un PAR en tant qu'instrument de gestion des terres de parcours en Afrique. Des secteurs prioritaires ont été recensés en matière de technologie et de politique générale, concernant notamment la question de l'amélioration des cultures fourragères à prendre en considération dans les PAR. Le don suisse a également permis de verser US\$ 90 000 au secrétariat de la Convention pour la *deuxième Conférence régionale africaine sur la mise en oeuvre de la Convention*, qui s'est tenue à Tunis du 2 au 5 novembre 1998, offrant aux pays africains l'occasion de dresser un bilan et d'entamer les préparatifs de la deuxième session de la Conférence des Parties.

Au titre du don italien, trois allocations distinctes, s'élevant au total à US\$ 1 689 000, ont été approuvées. La part la plus importante a été versée au Tchad pour un programme pilote de lutte contre la sécheresse et la désertification dans la région de Kanem.

Parmi les principaux éléments du programme de dons du FIDA pour 1999, il convient de mentionner le versement d'une première tranche de US\$ 2,5 millions en faveur du fonds de soutien de la Convention dans l'espoir d'obtenir des contributions volontaires provenant d'autres sources. Le don envisagé pour le fonds de soutien a été approuvé par le Conseil d'administration, tout comme le mémorandum d'accord entre le FIDA et la Conférence des Parties, lors de la deuxième session de la Conférence des Parties qui s'est tenue à Dakar.

III. APPUI DIRECT DU FIDA À L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX, SOUS-RÉGIONAUX ET RÉGIONAUX

Le Département chargé de la politique économique et de la stratégie de mobilisation des ressources du FIDA met l'accent sur la constitution d'alliances entre les États membres pour lutter contre la désertification, grâce à l'adoption de stratégies à long terme d'atténuation des effets de la sécheresse. On trouvera ci-après un aperçu des activités engagées par le FIDA à l'appui de la Convention.

Programmes d'action nationaux (PAN)

Le FIDA est parvenu à la conclusion que, pour sa part, le meilleur moyen de contribuer à la lutte contre la désertification consistait à préparer le terrain en vue d'exécuter des programmes et des projets transposables au niveau local pour passer ensuite à l'échelle d'un PAN, en privilégiant les initiatives de la population des terres arides. Au titre du programme annuel de prêts du FIDA, environ US\$ 100 millions sont consacrés chaque année à des projets entrepris dans des pays touchés par la désertification, se rapportant aux objectifs des PAN. Se conformant à la recommandation figurant dans la Convention, le FIDA a mobilisé d'importantes sommes sous la forme de dons destinés à l'élaboration des PAN et soutient activement un certain nombre de gouvernements de pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes dans cette entreprise. Il continue de faire appel à des bailleurs de fonds tant bilatéraux que multilatéraux.

- En avril 1995, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé le versement en deux ans d'un DAT de US\$ 1,15 million au titre du *programme d'assistance aux pays africains dans la mise en oeuvre de la Convention au cours de la période transitoire*. Les objectifs poursuivis consistaient à : 1) jouer un rôle catalyseur pour mettre en route ou achever les PAN, PAR et PASR; 2) fournir des concours financiers aux organisations de la société civile, en général, et aux ONG, en particulier, qui - ainsi que le précise le texte de la Convention - sont d'une importance primordiale pour la mise en oeuvre de cet instrument; et 3) prévoir des moyens permettant de financer le transfert de technologies, notamment l'utilisation du savoir autochtone dans les pays touchés, ainsi que l'intégration des recherches sur les terres arides dans les programmes de recherche agronomique au niveau international.

Le DAT a permis de financer : a) l'appui aux PAN, s'agissant de tirer parti de la collaboration interinstitutions pour répondre aux besoins des petits agriculteurs, des éleveurs et d'autres groupes à faible revenu dans les zones arides; b) la création d'un environnement propice aux PAN grâce au lancement d'un programme de recherche sur la participation visant à harmoniser les systèmes d'incitation dans le domaine de la gestion des ressources naturelles; et c) une réunion des centres de liaison de la Convention des pays concernés d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale dans le cadre d'un atelier en vue de définir le cadre d'orientation des PASR. À cet égard, le FIDA a alloué US\$ 37 113 à l'Université libre d'Amsterdam pour procéder à l'examen thématique de cas concrets d'utilisation positive de différents outils d'intervention en Afrique subsaharienne. À la suite de cet examen initial, il a été décidé d'évaluer l'expérience acquise concernant les incitations indirectes à une gestion rationnelle des ressources naturelles.

- Dans le cadre du programme susmentionné, le Burkina Faso a bénéficié d'engagements au titre de DAT s'élevant à US\$ 200 000 et US\$ 39 478 aux fins du *processus de formulation du PAN* et de *l'appui technique au PAN*, respectivement. L'organisme national chargé de contrôler l'application de la Convention est le Conseil national de gestion de l'environnement (CONAGESE). Un cofinancement a également été obtenu pour les mêmes

objectifs sous la forme d'aides directes de US\$ 500 000 et US\$ 30 000 (don suisse), respectivement, au CONAGESE provenant de sources bilatérales et multilatérales.

Les activités consistaient notamment à renforcer le CONAGESE sur le plan institutionnel et à élaborer un PAN selon une méthode cohérente et réellement participative, de façon à mettre à profit les programmes de développement local, tenant compte des besoins et des aspirations des communautés, en vue de contribuer à l'application du programme d'action national. Plusieurs missions d'appui ont été effectuées à intervalles réguliers par un spécialiste de réputation internationale en matière de gestion des ressources naturelles. Le premier forum national sur la Convention, réunissant toutes les parties concernées, a été organisé en juillet 1997, et le deuxième en juillet 1999, le Burkina Faso devenant ainsi un des premiers pays à élaborer et à lancer effectivement le PAN. Ce processus peut être considéré comme un modèle efficace pour l'application de la Convention.

- Au titre du même programme, le FIDA a été le premier donateur à soutenir le processus lié au PAN au Lesotho par un don de US\$ 200 000. Il a organisé diverses campagnes de sensibilisation sous la forme d'ateliers au niveau des districts et de séminaires dans différents villages en vue de mettre sur pied le PAN en passant de l'échelon local à celui des districts. Le FIDA prévoit également un financement supplémentaire pour l'examen technique du projet de PAN.
- Le Gouvernement tanzanien ayant demandé l'aide du FIDA dans la programmation à l'échelon local relative au PAN (par le biais d'activités pilotes dans certaines zones arides et sur la base de recherches sur la participation), US\$ 123 409 au total ont été alloués au titre du programme de DAT concernant la Convention.
- Le FIDA a mis à la disposition de la FAO un DAT de US\$ 80 000 pour la *conception d'un programme d'action national de lutte contre la désertification (plan de gestion intégrée des ressources naturelles pour le bassin hydrographique du Cauto à Cuba)*. La mise au point du PAN, parallèlement à l'exécution d'un projet pilote de gestion des sols et des eaux axé sur l'aménagement durable du bassin du fleuve Cauto, a contribué aux principaux objectifs du programme triennal financé par ce don : remettre en valeur les terres dégradées, enrayer la désertification et prévenir ce processus. L'avant-projet de PAN, comprenant une stratégie nationale, une série de cartes du pays et des plans d'action détaillés au niveau des communautés et des municipalités, a été présenté dans le cadre d'ateliers régionaux et d'un forum national en novembre 1998. Un processus de planification concertée a été entrepris dans le bassin hydrographique du Cauto, après quoi des activités de validation des techniques au sein des exploitations ont été lancées dans certaines zones pilotes. Des techniciens et des producteurs locaux ont en outre reçu une formation aux systèmes d'information géographique (SIG). Le PAN devrait bénéficier d'un deuxième don.
- Pour le Pérou, le FIDA a, en novembre 1997, approuvé un DAT de US\$ 20 000 destiné à cofinancer un *cours international de formation dans le cadre du PAN* avec l'aide de l'organisme néerlandais de coopération.

Ce cours portait sur les progrès scientifiques et l'expérience acquise au titre de projets d'aménagement dans les zones arides et semi-arides, y compris les connaissances propres à la population vivant dans des régions de forêts xérophiiles. Un groupe de 240 techniciens, étudiants et dirigeants du monde agricole ont participé au cours, qui comportait des exposés et des visites sur le terrain dans six zones des départements de *Lambayeque* et de *Piura*. La responsabilité de cette activité a été confiée à l'organisme chargé du projet *Algarrobo*, qui travaillait déjà depuis cinq ans dans les écosystèmes fragiles et arides de la zone côtière du Nord en vue de préserver les forêts xérophiiles et de les gérer de façon productive.

- Dans le cadre de sa coopération avec le Gouvernement haïtien, le FIDA a fourni une assistance technique au Ministère de l'environnement pour l'élaboration du PAN relatif à l'application de la Convention. Il s'agissait essentiellement de formuler des propositions concertées concernant les méthodes, les plans de travail et les budgets à prévoir pour préparer le PAN et de mettre en route des opérations pilotes en collaboration avec des communautés d'agriculteurs. À cet égard, il a été dûment tenu compte des progrès réalisés en matière d'approche participative dans les pays africains et des leçons à en tirer.
- Au titre du fonds d'affectation spéciale financé par l'Italie, un montant de US\$ 400 000 a été approuvé en septembre 1998 en vue de soutenir le programme d'action national du Niger, tandis qu'une somme de US\$ 200 000 a été allouée au Cap-Vert.

Programmes d'action sous-régionaux (PASR) et centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI)

Concernant l'appui fourni aux organisations sous-régionales ou régionales dans le cadre de son programme ordinaire de DAT, le FIDA a alloué US\$ 8,4 millions à la mise au point d'écotechnologies destinées à accroître les revenus du groupe visé. Ces travaux consistent notamment à *faciliter l'adaptation de techniques agroforestières prometteuses dans le Sahel*, de concert avec le Centre international de recherche en agrosylviculture (ICRAF), et à promouvoir des *stratégies de conservation sur place et d'utilisation des ressources phytogénétiques dans les zones sujettes à la désertification en Afrique*, en collaboration avec l'Institut international des ressources phytogénétiques.

Le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) assument le rôle d'organismes chefs de file du PASR en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Grâce à un don de US\$ 50 000 accordé par le FIDA, les centres de liaison de la Convention des États membres se sont réunis à Accra (Ghana) en 1997 dans le cadre d'un atelier du comité technique du PASR. L'objectif était de définir le cadre d'orientation des programmes d'action sous-régionaux et de contribuer à l'harmonisation des programmes d'action nationaux grâce à un échange fécond de données d'expérience. Des organisations d'agriculteurs ont participé à cette réunion, qui a permis de définir des domaines d'activité thématiques devant faire l'objet d'une intervention prioritaire et de poser des jalons concernant le mécanisme de financement et d'encadrement des PASR. Ceux-ci comporteront des moyens d'intervention de caractère incitatif.

Programmes d'action régionaux (PAR)

- Le FIDA a fourni US\$ 30 000 en vue de l'organisation du premier forum pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes sur l'application de la Convention, qui s'est tenu à Recife (Brésil) en octobre 1998. L'objectif du forum était de renforcer la collaboration et le partenariat entre les pays touchés par la désertification dans ces deux régions, dans le cadre d'une coopération Sud-Sud liée à la mise en oeuvre de la Convention.
- Grâce à un don de US\$ 44 000, le FIDA a apporté un appui à l'*Atelier régional sur les réseaux visant à promouvoir l'agrosylviculture et la conservation des sols* organisé en 1998 à Bamako (Mali) par le secrétariat de la Convention et le Centre international de recherche en agrosylviculture. Il a également participé aux travaux de l'atelier.
- En Amérique latine, bon nombre de projets du FIDA concernent des zones arides et montagneuses écologiquement fragiles, correspondant à des types de région visés par la Convention. Le FIDA s'est engagé à faciliter la formulation et la mise en oeuvre du PAR et de différents PAN. Au titre de l'élaboration du PAR pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le FIDA a fourni une contribution de US\$ 85 000 pour : mettre en place un réseau régional d'information sur la Convention; parachever un projet sur les repères et les indicateurs applicables en matière d'évaluation de l'environnement; et organiser un atelier technique sur le PAR parallèlement à la quatrième réunion régionale sur la Convention à Saint-Jean (Antigua-et-Barbuda). Dans le cadre des activités de formation prévues dans le plan d'action régional relatif à la Convention, le FIDA a versé US\$ 30 000 pour cofinancer un cinquième cours de formation sur la désertification et le développement durable, auquel ont participé des représentants de 12 pays d'Amérique latine. Le programme de formation, assorti de mesures de renforcement institutionnel, a mis tout particulièrement l'accent sur les principes directeurs à appliquer dans l'optique des PAN. Il était administré conjointement par la FAO et le PNUE.
- Pour l'Asie, le FIDA a fourni un DAT de US\$ 100 000 pour les activités ci-après : 1) préparatifs du programme régional (préparation de la réunion régionale d'experts qui s'est tenue à Bangkok, en novembre 1998); 2) mise en place de réseaux par programme thématique en Chine, en Inde et en Iran; 3) élaboration du programme d'action interrégional de Tachkent pour l'Asie centrale.

IV. ALLIANCES STRATÉGIQUES AVEC LES ORGANISATIONS COMPÉTENTES

À la première session de la Conférence des Parties à la Convention, qui s'est tenue à Rome du 29 septembre au 10 octobre 1997, le FIDA a été choisi pour accueillir le Mécanisme mondial de la Convention. Celui-ci fait partie intégrante du Fonds tout en ayant une identité distincte au sein du FIDA; collaborant étroitement avec le secrétariat de la Convention, il est placé sous l'autorité de la Conférence des Parties. En outre :

- Des modalités institutionnelles de collaboration ont été mises en place entre le PNUD, le FIDA et la Banque mondiale sous la forme d'un comité de facilitation afin d'échanger des vues et de soutenir les travaux du Mécanisme mondial dans la mise en oeuvre de la Convention. En sus de ses membres fondateurs, ce comité comprend désormais le Secrétaire exécutif de la Convention, le FEM et des banques régionales de développement.
- Le FIDA et la FAO ont conclu un mémorandum d'accord ayant pour objectif de : 1) renforcer leur coopération en aidant les pays à mettre en oeuvre la Convention; et 2) faciliter la collaboration dans le cadre d'activités axées sur l'aménagement durable des zones arides.
- En 1996, le FIDA a signé avec le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), établi au Canada, un mémorandum d'accord dans lequel les deux parties sont convenues de collaborer dans le domaine de la lutte contre la dégradation des terres. Il a été prévu de conjuguer les efforts visant à mettre en oeuvre la Convention, à commencer par des mesures d'urgence en faveur de l'Afrique, en particulier, l'élaboration de PAN et de PAR, et des recherches sur les systèmes d'incitation en matière de gestion des ressources naturelles.
- Conformément à un accord conclu en avril 1997, le FIDA et la Banque mondiale ont entrepris un programme d'"apprentissage accéléré" avec le concours du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour aider les pays des régions arides à lutter contre la dégradation des terres, à réduire la pauvreté et à poursuivre des objectifs écologiques de portée mondiale. Il était prévu de mettre au point une filière de démonstration des projets du FEM relatifs à la restauration des terres pour permettre à celui-ci d'assumer ultérieurement un rôle dynamique dans la lutte contre la dégradation des terres dans le cadre de la Convention.

Sensibilisation et réflexion sur les orientations

On ne saurait sous-estimer l'importance primordiale des efforts de sensibilisation auprès des bénéficiaires et de la formulation d'orientations appropriées pour le succès des investissements liés à la Convention.

Le FIDA a collaboré avec le secrétariat provisoire de la Convention et le Centre pour notre avenir à tous en vue d'élaborer une version simplifiée de la Convention intitulée *Cap sur Terre : une introduction à la Convention sur la lutte contre la désertification - sa raison d'être et ce qu'elle apporte de nouveau*. Les coûts de production et de traduction ont été pris en charge par le FIDA (qui a fourni US\$ 50 000), la Direction suisse de la coopération au développement et le PNUE.

À l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse, un *colloque sur la dégradation des terres et la pauvreté* s'est tenu à la Chambre des députés, à Rome, le 16 juin 1995. Ce colloque, organisé conjointement par le FIDA et la Direction générale de la coopération au développement du Ministère italien des affaires étrangères, a réuni des décideurs du Ministère italien de l'environnement, du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer la Convention sur la lutte contre la désertification (CIND), du World Resources Institute (WRI), de la FAO, du FIDA et du Centre de services de coopération pour le développement de l'Université libre d'Amsterdam. Deux études spéciales

parrainées par le FIDA ont été mises en route à cette occasion, l'une concernant la présentation simplifiée de la Convention (*Cap sur Terre*), l'autre les incidences de l'exode masculin sur la charge de travail des femmes rurales et ses conséquences pour la conservation des ressources (en collaboration avec SOS Sahel).

Programme spécial pour les pays des hautes terres d'Asie

L'Asie est la région qui compte le plus fort pourcentage de personnes totalement démunies, dont 65 % subsistent dans des zones de plateaux et des régions accidentées et montagneuses. En mars 1998, le FIDA a constaté que les personnes les plus durement touchées par la crise financière asiatique étaient les populations rurales vivant sur ces terres de faible rendement, qui subissent souvent une forte dégradation des sols. Laissées pour compte dans les politiques et les pratiques suivies en matière de développement, elles traversent une crise persistante, qu'il s'agisse de leur mode de subsistance proprement dit ou des conditions sociales et écologiques. Il leur faut faire face aux problèmes inhérents aux systèmes de culture pluviale sur des terres peu productives.

La Division de l'Asie et du Pacifique du FIDA a donc, à la mi-1998, entrepris un programme visant à promouvoir une croissance économique plus satisfaisante sur le plan qualitatif. Une étude réalisée par la FAO concernant la faisabilité technique de cette initiative a été examinée dans le cadre de consultations qui se sont tenues pendant trois jours en avril 1999 à l'Institut asiatique de technologie, à Bangkok. Les participants, accueillis par le bureau régional de l'UICN, venaient de neuf pays d'Asie, d'organisations régionales et internationales et d'organismes bilatéraux. Ces consultations poursuivaient un double objectif : 1) sensibilisation des protagonistes concernés à l'initiative envisagée; et 2) adaptation de ses éléments constitutifs aux besoins des communautés de régions montagneuses. Un appui massif a été apporté à une proposition concrète axée sur les ménages ruraux très démunis des hautes terres, sur la base de partenariats entre les pouvoirs publics, les bailleurs de fond et les organisations de la société civile, notamment les ONG. Cette proposition s'articulait autour des éléments ci-après : 1) pratiques agricoles ayant un effet régénérateur; 2) gestion des ressources naturelles, y compris la diversité biologique; 3) diversification de l'économie de montagne; 4) services de microfinancement; 5) développement des microentreprises; 6) mise en place de cadres institutionnels locaux; et 7) création d'emplois au niveau local.

Une consultation analogue d'une journée s'est tenue à Tokyo le 8 juillet 1999 pour fournir à des fonctionnaires gouvernementaux japonais des orientations concernant le Programme spécial du FIDA pour l'Asie. Il s'agissait d'un premier jalon pour rechercher des appuis au Japon en vue d'instaurer de futurs partenariats : 402 personnes y ont participé, notamment des députés, de hauts fonctionnaires, des économistes de renom et des journalistes japonais influents. La consultation a servi de cadre à un débat ouvert sur une stratégie propre à remédier aux incidences de la crise asiatique sur les populations défavorisées des hautes terres. Les participants avaient la possibilité d'interroger directement, par téléconférence, des bénéficiaires des activités du FIDA au Java oriental, en Indonésie, au sujet de leurs stratégies d'adaptation face à la crise.

V. L'AVENIR DE LA COLLABORATION ENTRE LE FIDA ET LA CONVENTION

Le champ d'application de la Convention englobe des zones où sont concentrées les populations rurales défavorisées tant dans des pays en déficit vivrier et à faible revenu que dans des pays à revenu intermédiaire : sa mise en oeuvre passe donc nécessairement pour l'élaboration d'une stratégie axée sur la réduction de la pauvreté rurale et une agriculture écologiquement viable. Vu son importance en tant qu'instrument permettant d'encourager des initiatives locales dans l'optique d'un développement durable, le FIDA a systématiquement apporté son appui à l'application de la Convention, en prévoyant notamment des ressources appréciables à cet effet. Désigné comme l'organisme qui doit accueillir le Mécanisme mondial, le FIDA est d'autant plus résolu, compte tenu des responsabilités accrues qui lui incombent, à promouvoir les objectifs de la Convention en fournissant une assistance technique et en mobilisant des ressources.

L'utilisation des biotechnologies en tant que moyen à long terme de lutter contre la faim et la pauvreté dans les terres arides est un domaine qui reste encore inexploré : les ONG partenaires, principaux intermédiaires entre les chercheurs et les petits exploitants, pourraient grandement contribuer à en déterminer les atouts.

Le FIDA a clairement reconnu la place revenant aux ONG dans le processus lié à la Convention, en les associant aux programmes qu'il finance, par exemple dans le cadre de son Programme de coopération élargie (PCE/ONG). Il continuera donc à les encourager à participer à la mise en oeuvre des plans d'action nationaux; d'une part en privilégiant les propositions de projets qui servent les objectifs de la Convention dans le cadre du Programme PCE/ONG et, d'autre part, en mettant en place des modalités de financement en commun avec les ONG et en conférant un rôle plus important aux organisations représentant les populations rurales. La question de la désertification restera prioritaire dans la collaboration entre le FIDA et les ONG.
